

305 EAST 50
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : 3 place Albert Camus – Immeuble Zéro Newton - 44200 NANTES
433 292 489 RCS NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 4 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le quatre mars,

Madame Mélanie RIO

Agissant en qualité de Gérante de la Société 305 EAST 50,

Après avoir rappelé que :

- Aux termes des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 3 mars 2026, les associés ont décidé d'autoriser l'apport par Mélanie RIO, de 1 050 parts sociales, numérotées de 401 à 800 et de 1 901 à 2 550, sur les 1 350 parts lui appartenant dans la Société à la société KL, société à responsabilité limitée au capital de 17 581 460 euros, dont le siège social est 3 Place Albert Camus, Immeuble Zéro Newton à NANTES (44200), immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 912 955 994, et d'agréer expressément la société KL en qualité de nouvelle associée.
- La collectivité des associés a donné tous pouvoirs à la Gérance pour procéder aux modifications corrélatives des statuts.

A constaté :

- La réalisation définitive de l'apport par Mélanie RIO, de 1 050 parts sociales, numérotées de 401 à 800 et de 1 901 à 2 550, sur les 1 350 parts, à la société KL, est bien intervenue.

Décide en conséquence :

- De modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 6. FORMATION DU CAPITAL

L'article est désormais rédigé comme suit :

« 1. Lors de la constitution de la société, le capital a été fixé à la somme de :
HUIT MILLE EUROS 8.000 €
représentant exclusivement des apports en numéraire déposés
à la Caisse de RENNES du Crédit Mutuel de Bretagne le 13 octobre 2000.

2. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2004,
il a été augmenté de la somme de
VINGT DEUX MILLE EUROS 22.000 €
par la création de 2.200 parts nouvelles de numéraire libérées par voie de compensation.

Le capital social a ainsi été porté à la somme de
TRENTÉ MILE EUROS 30.000 €

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 mars 2026, Mme Mélanie RIO a apporté à la société KL, les parts sociales numérotées de 401 à 800 inclus et de 1 901 à 2 550 inclus lui appartenant dans la Société. »

ARTICLE 7. CAPITAL - PARTS SOCIALES

L'article est désormais rédigé comme suit :

« 1. Le capital social est fixé à la somme de TRENTÉ MILLE EUROS (30 000 €).

Il est divisé en TROIS MILLE (3 000) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10 €) chacune, numérotées de 1 à 3 000 inclus et réparties comme suit entre les associés :

- **M. Anthony RIO :**
à concurrence de MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1 350) PARTS SOCIALES
numérotées de 1 à 400 inclus et de 801 à 1 750 inclus, ci..... 1 350 parts
- **Mme Mélanie RIO:**
à concurrence de TROIS CENTS (300) PARTS SOCIALES
numérotées de 2 551 à 2 850 inclus, ci 300 parts
- **La société KAZUKO RIO :**
à concurrence de TROIS CENTS (300) SOCIALES
numérotées de 1 751 à 1 900 inclus et de 2 851 à 3 000 inclus, ci 300 parts
- **La société KL :**
à concurrence de MILLE CINQUANTE (1 050) PARTS SOCIALES
numérotées de 401 à 800 inclus et de 1 901 à 2 550 inclus, ci 1 050 parts

Total égal au nombre de parts formant le capital social 3 000 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées intégralement.

2. Les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables. Les droits de chaque associé résultent seulement des présents statuts, des actes modificatifs ultérieurs et des cessions de parts régulièrement signifiées et publiées.

3. Le capital peut être augmenté ou réduit suivant les conditions et modalités prévues par les articles L.223-32 et suivants du Code de Commerce. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.223-7 du Code de Commerce, le capital social doit être intégralement libéré avant toute émission de parts nouvelles à libérer en numéraire, à peine de nullité de l'opération. »

- La Gérance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal ainsi qu'à la société ORATIO Avocats sise 5 Rue Albert Londres - 44300 NANTES pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance.

Acte sous signature électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Madame Mélanie RIO
Cogérante

Signed by:
 RIO Mélanie
F489D5ED4834488...